

# SNTRS

## Informations

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

**CGT**

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay  
Tél. 01.69.07.60.13 — Télécopie 01.69.07.50.05 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

N° 4 G

Vendredi 5 juin 1998

7,00fr.

# INSERM

## SOMMAIRE :

Page 2 **EDITO** (J Kister)

### **REFORME INSERM :**

Pages 3-4 **CR Conseil Scientifique du 20 Mai** (JP Bazin)

Pages 5-6 **Déclaration du C.S. du 20 Mai**

**ANNONCE : réunion des élus CSS du 25 Juin 1998** (ouverte à tous)

Page 7 **CR Conseil d'Administration du 20 Mai** (D Henzel)

Page 8 **CR Conseil d'Administration du 9 Avril** (D Henzel)

Page 9 **Lettre au DG INSERM sur les emplois précaires permanents**

Page 10 **Lettre à D. Nahon, Directeur de la Recherche sur les Doctorants et les Associations caritatives** (JP Bazin)

Page 11 **Lettre au Vice-Président de l'Université de Rennes I sur l'affaire Bihain** (JP Bazin)

Page 12 **Lettre à B. Kouchner, secrétaire d'état à la santé sur les Etats Généraux de la Santé** (F Favier)

« Assises de l'innovation » (article paru dans Cadre Infos de l'Ugict N°470)

Page 13 **Questionnaire à tous les adhérents : APPEL A CANDIDATURE pour les élections aux CSS INSERM réunion des élus CSS du 25 Juin 1998** (ouverte à tous)

Page 14 **Convocation à la réunion du groupe « Biomédical » UGICT le 24 Juin à 14H à Montreuil**  
CR de la réunion du groupe « Biomédical » UGICT du 21 Avril 1998

Page 15 **CR du CNAS et de l'AG du CAES de Mai** (B Krust)  
**Pétition de l'AG du CAES INSERM**

Page 16 **Lettre au DG INSERM sur le suivi des Chercheurs** (G Mercier) et **Réponse du DG**

### **RAPPEL des prochaines réunions :**

**Bureau INSERM :** Jeudi 11 JUILLET 98 de 9 h à 13 h à l'INSERM au Local syndical  
**Commission Exécutive :** Vendredi 26 JUILLET 98 de 9 h à 17 h à l'INSERM Salle Bleue, 13<sup>ème</sup> étage

## EDITO

Ce numéro vous donne les dernières informations concernant le **texte de décret** portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'INSERM. Après le CTPC du 5 mai, le texte amendé est passé au **Conseil Scientifique (CS) et au Conseil d'Administration (CA) le 20 mai 1998**. La Commission Exécutive (CE) du SNTRS INSERM a décidé de distribuer notre position (explication de vote publiée dans le dernier SNTRS Infos INSERM) à tous les membres du CS (le matin) et du CA (l'après-midi). Vous trouverez les Comptes Rendus de nos élus au CS et au CA dans les pages qui suivent. Nous continuons de penser et de dire qu'il faut un **véritable DEBAT NATIONAL autour des missions et des structures de l'INSERM, ainsi qu'une véritable refonte des statuts des personnels** ! Sur la seule base du refus du texte de décret, il ne nous a pas semblé possible d'établir un rapport de force suffisant actuellement, après un large débat sur cette question à la CE. Ceci dit, **l'action contre le texte de la réforme INSERM** aussi bien notre expression CGT que celle de l'intersyndicale INSERM et celle des instances scientifiques (CSS et CS), **a quand même été utile** pour faire que ce texte de décret soit sensiblement modifié notamment des aspects les plus dangereux (départements) bien que **l'essentiel des intentions du ministère demeurent d'où notre vote d'opposition final**. Sur les **amendements**, il ne faut pas juger seulement de ceux adoptés en CTPC mais aussi prendre en compte tous ceux proposés par l'intersyndicale : bien évidemment tous ceux qui remettaient directement en cause les fondements du texte ont été repoussés ! Il faut aussi noter **certains amendements acceptés qui sont vraiment de réelles avancées**, s'ils sont appliqués : par exemple, la réunion commune CS-CA, l'avis des CSS sur la politique des postes ITA, ce dernier point étant une demande importante de notre part !

En effet, que le texte de décret soit adopté ou non, il nous semble évident que nombres d'objectifs sont déjà largement en train de se mettre en place : démantèlement des EPST (INSERM, CNRS) par les GIP, Instituts Nationaux, ... poids des associations caritatives et des industries sur les choix scientifiques ... Autant de points sur lesquels est intervenue la section INSERM CGT, et qui ont été au centre des initiatives UGICT-CGT autour du **pole "Recherche- Technologie"**. Deux réunions UGICT se sont tenues, l'une le 21 avril concernant le secteur « **Biomédical** » (INSERM, Industries Pharmaceutiques), l'autre le 30 avril, plus générale, regroupant **recherche publique et recherche privée**. Ces rencontres ont permis un large débat entre syndiqués CGT essentiellement sur les projets de réforme en cours du gouvernement (INSERM, CNRS, CEA, rapport Guillaume sur « l'innovation », ...) mais aussi sur **l'adéquation « besoins sociaux » et « recherche »** ainsi que sur **l'emploi scientifique et la montée de la précarité**. Des propositions CGT ainsi que des actions communes ont été avancées (un compte rendu du groupe « Biomédical », publié par l'UGICT, est joint à ce numéro). Ainsi, des camarades de l'UGICT et de la Fédé CGT Chimie ont distribué un tract à l'entrée du colloque sur « l'innovation » du 12 juin à la Grande Halle

de la Villette. Une prochaine **réunion du groupe « Biomédical » aura lieu le 24 juin** à Montreuil avec la présence des Fédés CGT Santé, Chimie (pharmacie). **Il est important qu'il y ait des membres de la section INSERM du SNTRS CGT**. L'un des objectifs de cette rencontre sera d'organiser une prochaine « **Conférence-Témoignage** » sur « **Quelles Recherches pour quels Besoins en Santé ? Avec quelles Structures ? Avec quels Personnels ? ...** ». Nous pensons que dans ces initiatives interprofessionnelles « on n'y perd pas son temps » car **une expression cohérente confédérale CGT est plus que nécessaire** sur des questions aussi transversales que celles touchant à la Santé et à la Recherche, ce qui, bien évidemment, ne doit pas réduire l'activité de chaque syndicat, ni celle de nos sections pour faire débattre les personnels et les faire agir.

Ce débat autour de l'adéquation « besoins sociaux » et « recherche », porté par la section INSERM du SNTRS et largement repris par tout le SNTRS et bien au delà, n'est pas une concession aux discours dominants aussi bien du patronat que du gouvernement qui assimilent « demande sociale » aux seuls profits à court terme ! Pour autant, faut-il ne rien dire dans ce débat au risque de « faire le jeu » de je ne sais pas qui ? Un syndicat comme la CGT n'a-t-il aucune proposition à formuler ? Doit-on seulement avoir une attitude de « défense », certes nécessaire, mais qui se traduit par le maintien du statut quo ? La très grande majorité des syndiqués SNTRS de la section INSERM s'est retrouvée à la fois dans l'action pour repousser les textes néfastes proposés par le ministère et pour engager le débat sur les missions, les structures, les personnels nécessaires pour l'INSERM. Cette réflexion collective s'est traduite par les différentes déclarations de la CE INSERM.

Un autre axe d'action pour notre syndicat est le **combat contre l'emploi précaire**. Après les actions des copains SNTRS CNRS sur des cas de CES sur emploi permanent notamment par les Tribunaux de Prud'homme, nous demandons aussi bien à Griscelli, DG de l'INSERM qu'à Nahon, Directeur de la Recherche au ministère, une **évaluation réelle des besoins en postes statutaires à partir du recensement des emplois précaires permanents**. Nous continuons à revendiquer un **statut de salarié pour les doctorants** ainsi qu'une **remise en cause des « libéralités » versées par les associations caritatives**, véritables « empois clandestins ». Il faut que ces questions soient débattues dans les sections, dans les labos afin de peser sur les directions pour que ces mesures soient rapidement appliquées : en effet, pour les personnels en situation précaire, **il y a urgence ! !** Enfin, en cette fin d'année scolaire, je vous souhaite à tous de bonnes vacances d'été et surtout d'être en forme pour la rentrée, en particulier pour **préparer les prochaines élections aux CSS** (cf appel à candidature à renvoyer très rapidement).

Le 2 Juin 1998  
Jean KISTER

**Compte-rendu du Conseil Scientifique INSERM du 20 Mai 1998**Par **JP BAZIN**

Quelques absents du fait du report tardif de la date de réunion du CS. Jean CHAMBAZ nommé adjoint de Mr. NAHON à la Direction de la Recherche du Ministère est démissionnaire et non encore remplacé.

L'ordre du jour du CS est essentiellement consacré au **projet de réforme** et à l'évaluation à 2 ans d'une 2ème tranche d'**IFR** et quelques bilans de **contrats N/S et E/O**.

Cette réunion du CS se place dans un contexte de restructuration globale de la recherche et intervient après la réunion du CTPC de l'INSERM où le projet de modification des décrets organiques a été rejeté à l'unanimité des représentants syndicaux. Le même jour devait se tenir dans l'après-midi le CA de l'INSERM.

*Au début de la séance des **militants du SNTRS-CGT ont distribué la déclaration des élus CGT au CTPC, déclaration mettant l'accent sur le refus du gouvernement d'engager une large concertation sur les nouveaux enjeux de la recherche qui puisse justifier éventuellement des mesures structurelles. Il est évident, du moins pour ceux qui lisent la presse du syndicat, que le SNTRS-CGT a relevé toutes les ambiguïtés des textes proposés, notamment en ce qui concerne le nouveau rôle assigné au CA, et que le vote négatif de la CGT au CTPC est en partie lié au refus, dans ces conditions, de cautionner un texte qui entérine la mainmise du Ministère sur les orientations de la recherche, vision technocratique avec un risque de dessaisissement de la communauté scientifique d'une partie de ses prérogatives légitimes.***

Après discussion du texte de décret modifié par les amendements votés au CTPC, le **CS a rédigé une motion destinée au DG, au Directeur de la Recherche (Mr NAHON), et au président du CA (Mr LOUISOT)**. La motion ci-jointe enregistre les avancées du nouveau texte par rapport à celui présenté antérieurement au CS, elle souligne la nécessité de maintenir une politique de contrat en direction des équipes extérieures à l'organisme (sous des formes diversifiées). Elle met en évidence les problèmes engendrés par les nouvelles missions assignées au CA. (Vote de la motion : 18 OUI / 0 NON / 1 ABS / 0 REF).

La Présidente informe le CS du résultat de l'entrevue (Allègre, Prt du CS, DG, Prts des CSS) où il a été question des **100 postes de chercheurs créés en 1998**. Avec **67 postes de CR, 7 postes de DR2** plus 6 postes sur liste complémentaire, **le compte n'y est pas !** ... Pour Allègre, il y bien eu 100 postes de créés

...  
Autres informations : La **convention cadre INSERM/CPU** (Conférence des Présidents d'Université) **n'est toujours pas signée** alors qu'on est en pleine phase d'**évaluation des EPI/EMI**. D'autre part, le DG (le Ministère) veut **limiter la mission de visite sur place à 2 experts**. La CSS11 a fait une motion demandant que ce nombre soit porté à 3 (pour éviter qu'en cas de carence qu'il n'y ait pas qu'un seul rapporteur), le CS soutient dans sa majorité cette demande. **J'ai demandé qu'il y ait en plus un membre du collège C**. *Sur ce dernier point, je crois que le syndicat doit être offensif et ne pas laisser les choses en l'état.*

**Affaire le BIHAIN : L'unité se trouve fermée de facto**, 2 chercheurs dont B. Bihain partant en disponibilité (Chez GENSET), et deux autres ont vu leur mutation acceptée dans une unité de Lyon. **Les instances scientifiques n'ont pas été consultées** ce qui à mon avis n'est pas statutaire. Par ailleurs, le **rapport Corvol** a été publié, il va dans le sens (à mon avis) d'une forte présomption de fraude scientifique. Par ailleurs et toujours en se basant sur le rapport Corvol, le comportement du Directeur d'unité face à son personnel, relève à mon sens, des tribunaux civils et non seulement de « tribunaux scientifiques » **Quel gâchis, et quelle responsabilité pour ceux qui ont couvert cette affaire ou se sont tus.**

**Intervention du DG**. Les **IFR** sont passés devant le ministère, les 40MF investis par l'INSERM ont permis de drainer 240MF. **105 postes sont affectés aux IFR** dont 20 en 1998. Certains organismes sont en retard sur le « concept » (CEA, INRA...). Sur 15 demandes de **nouveaux IFR**, 9 ont été acceptées : BERTRAND, FISCHMEISTER, LAWRENCE, PIERRES (avec modification), POUYSSEGUR, ROQUES, SCHWARTZ JC, UZIEL (fragilité), VEYRE (pour un an, problèmes avec l'INRA) ; deux demandes reportées : BEN ARI, SCHAFF ; 4 refusées : CORMIER (Rennes), Patrice DEBRÉ (Paris),

MICHALSKY (Lille), STOCLET (Strasbourg). Pour les rejets, ce sont les critères du CNRS qui ont prévalu.

**IFR en évaluation** de la précédente session (31) : AGID, LEGER, HENRARD (réseau), CAPRON (ex LOCHT) sont arrêtés, JP LEVY et MAUGUIERE (Lyon) sont acceptés. IMBERT et BEAULIEU sont arrêtés pour cause de restructuration.

Des questions ont tourné autour de la personnalité des IFR, pour plus de structuration, ... Je suis intervenu pour dire au nom de la CGT que nous étions opposé à une structuration qui irait jusqu'à « la personnalité morale » car elle aurait pour conséquence le démantèlement de l'EPST. C'est pourquoi nous sommes également opposés à une structuration en Instituts Nationaux comme cela apparaissait dans le premier texte de décret. J'ai souligné que la réussite des IFR passait par une meilleure implication des personnels dans la vie de ces instituts, la démocratie et la transparence. J'ai fait remarqué qu'il était tout à fait anormal qu'il n'y ait pas de représentation élue dans le comité de direction, que cela entraînait une coupure et des travers de fonctionnement dans certains IFR, comme on a pu le constater. Il y a eu un long débat sur la nécessité de maintenir les IFR en réseau (à l'époque d'INTERNET on peut très bien concevoir des Instituts sans mur !).

**Sur la réforme** : Le DG n'est pas inquiet si le CA est bien construit et qu'il s'en tient aux grandes orientations (sic), ...

**Sur les postes « évaporés »**. Sur sa décision, 3 postes DR ont été affectés à la CAR dont 1 a été récupéré ayant servi à « favoriser » un passage vers l'université ... **Les autres 18 postes ont été conservés pour reconstituer la réserve** (postes d'accueil, réintégration).

**Le conseil scientifique** a enregistré ces informations et **a protesté contre le fait de n'avoir pas été consulté** (motion votée à l'unanimité des 19 présents).

**Évaluation** : A la suite de l'affaire Bihain, il semble que **l'administration soit décidée (enfin!) à faire plus de transparence sur les contrats passés par les unités**. Pour les contrats légers (<500KF) il y aurait une information légère, pour les contrats supérieurs il y aurait des informations plus importantes sous condition de confidentialité et droit de veto du directeur d'unité en cas de concurrence. *Affaire à suivre...*

Le DG rend compte de **son voyage aux USA**. Émerveillement, le NIH : 13 Milliards de \$ de budget, un CIC de 250 lits (900 protocoles). Génome : décuplement des possibilités de séquençage, l'ADN humain, il ne faudrait plus que deux ans pour le séquencer entièrement (1 mois pour une levure), ..., six centres de séquençage, ...

*Qu'attendons nous pour investir à la même hauteur dans les biotechnologies d'avenir, évidemment toutes proportions gardées.*

**Comité de Déontologie de la communication**. Mr Guy Vincendon présente son rapport sur les 2 ans d'activité essentiellement tournés vers la réflexion (je tiens ce rapport à la disposition de ceux qui souhaiteraient en avoir connaissance).

### **Résultats du CS.**

**IFR : Examen à 2 ans**. Avis favorable pour : IFR35 (Lafont), IFR36 (Asher), IFR37 (Aunis), IFR39 (Lyon), IFR46 (Claret), IFR47 (Drelon), IFR49 (Di Giamberardino), IFR50 (Ayraud), IFR52 (Glowinski), IFR53 (Jardiller), IFR54 (Kourilsky), IFR56 (Liautard), IFR57 (Mawas), IFR58 (Paillard), IFR61 (Ripoll), IFR62 (Saez), IFR63 (Schrevel), IFR65 (Thibault), IFR66 (Toulmé), IFR69 (Lellouch).

Vote sur les avis favorables 18/0/0/0.

**Dossiers à revoir en Novembre** : IFR44 (Burlet), IFR48 (Dessein), IFR68 (Kuntz).

**Contrats Nord/Sud**. Avis favorable pour tous (sauf Deloron qui devra représenter son rapport en Novembre). Vote 17/0/0/0

**Contrats Est/Ouest**. Avis favorable pour tous (sauf Toulmé dont le rapporteur était absent, examen en Novembre). Vote 18/0/0/0.

### **Prochaines réunions :**

5 Juin 1998	DP
2, 3 Juillet 1998	Jury d'admission CR
6, 10 Juillet 1998	Réunion plénière (créations d'unités)
9, 10 Novembre 1998	Réunion plénière

# CONSEIL SCIENTIFIQUE

Réunion du 20 mai 1998

Le Conseil Scientifique réuni le 20 mai a pris connaissance du projet de décret présenté au Comité Technique Paritaire Central le 22 avril 1998, ainsi que des modifications qui ont été apportées à ce texte lors de la réunion du Comité Technique Paritaire Central du 5 mai 1998. Il a également eu le compte rendu de l'entrevue que le Président et le Vice-Président du Conseil Scientifique ont eue avec le Directeur de la Recherche le 27 avril.

Le Conseil Scientifique se félicite qu'il ait été tenu compte des discussions dans la rédaction actuelle du projet de décret, tout particulièrement en ce qui concerne l'évaluation nationale comparative des unités de recherche, quelles que soient leurs typologies, par le Conseil Scientifique et les Commissions Scientifiques Spécialisées, le rôle du Conseil Scientifique dans l'élaboration de la politique scientifique de l'organisme, la reconnaissance, que dans le cadre d'un organisme de la taille de l'INSERM, la mise en place des départements n'était pas adéquate, l'indication que les directeurs scientifiques ne participent pas aux instances consultatives, de même que les membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, un certain nombre de points soulevés par le Conseil Scientifique lors de ses réunions du 13 janvier et du 16 février 1998 demeurent posés par la rédaction actuelle du projet de décret. Ce sont les suivants :

1° Un des moyens majeurs dont dispose un organisme public de recherche pour développer sa politique scientifique est de permettre l'émergence de nouvelles équipes, de concourir à la création de nouvelles unités, d'inciter à la recherche dans des domaines relevant des missions de l'organisme mais pour lesquelles la structuration en unités ne paraît pas possible. Au cours du temps, celles-ci ont revêtu diverses dénominations à l'INSERM (principalement CJF et CRI ces dernières années) mais c'est parmi ces structures qu'a été sélectionné un nombre important d'unités de recherche. Leur évaluation nationale comparative par les instances consultatives (Commissions Scientifiques Spécialisées et Conseil Scientifique) est donc essentielle pour garantir leur qualité et celle des unités de recherche qui en seront issues. Au cours des discussions que le groupe de travail du Conseil Scientifique ou son Président et son Vice-Président ont eues avec le Conseiller du Ministre ou le Directeur de la Recherche, cette nécessité d'une évaluation nationale comparative de l'ensemble des

projets financés par l'INSERM a été soutenue par les représentants du ministère. Pourtant, dans l'état actuel, le projet de décret n'inclut pas leur évaluation dans les articles où sont décrites les prérogatives du Conseil Scientifique et celles des Commissions Scientifiques Spécialisées. Cette proposition pourrait faire un alinéa supplémentaire aux articles 11 et 13 sous la forme suivante : *"le soutien sous des formes diversifiées et adaptées de formations ou d'équipes n'appartenant pas à l'Institut"*.

2° Les modifications adoptées au cours de la réunion du Comité Technique Paritaire Central prévoient que les Commissions Scientifiques Spécialisées soient consultées sur la création, la modification ou la suppression de programmes et des actions mises en oeuvre dans leur domaine de compétence. Pour permettre l'évaluation comparative de l'ensemble des projets, le Conseil Scientifique considère que les évaluations doivent être synthétisées par le Conseil Scientifique. Cette proposition pourrait être prise en compte en ajoutant à l'article 8, alinéa 3, après *"programme"*, la mention *"et des actions mises en oeuvre"*.

3° Comme l'avait noté le groupe de travail le 10 avril 1998, la version actuelle du décret fait courir le risque d'instaurer une dualité de pouvoir entre le Conseil d'Administration et le Directeur Général qui ne pourrait qu'être préjudiciable au fonctionnement de l'organisme. Le Conseil Scientifique considère que la répartition des responsabilités devrait être clairement définie.

**Texte adopté par le Conseil Scientifique :**  
**18 OUI, 1 Abstention / 19 Votants**

**REUNION des ELUS SNTRS aux CSS, aux IC et au CS INSERM**

**le JEUDI 25 Juin à partir de 13H**

**Ordre du jour :**

1) CR de la session de Printemps des CSS et préparation du CS de Juillet :

- création Unités 1999

- évaluation des EPI/EMI

2) Préparation des élections aux nouvelles CSS (candidatures, profession de foi)

3) Action sur le « suivi des chercheurs »

*Cette réunion s'adresse bien évidemment à tous les Elus en CSS mais aussi à tous les camarades INTERESSES (futurs candidats, chercheurs, ...)* :

**SI VOUS ETE INTERESSE PAR CETTE REUNION, faites-le savoir au secrétariat du SNTRS-CGT par tél, fax ou E-mail, nous vous adresserons une convocation mandat.**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION de L'INSERM**  
**Du 20 MAI 1998**

Cette réunion était consacrée à informer le C.A. du **projet de réforme de l'INSERM** et à en recueillir les avis. D'abord il n'y avait que 15 présents (avec 2 élus absents : 1 SGEN-CFDT et 1 SNIRS-CGC), le quorum a failli ne pas être atteint. **Le texte d'explication de vote du SNTRS-CGT au CTPC du 5 mai a été distribué à tous les membres du CA** à l'entrée de la salle.

Le président a commencé par la lecture de la **déclaration de la résolution du Conseil Scientifique** (réuni le même jour) puis il a proposé que nous examinions le projet linéairement article par article, sur la base du texte amendé par le CTPC du 5 mai, et que des propositions d'amendements pourraient être faites et soumises au vote.

En reprenant les différents points, nous avons demandé qu'à **l'article 6**, où il est dit que le C.A. fixe les grandes orientations de l'institut, ... « Il délibère sur ... » **soit ajouté « après l'avis du Conseil Scientifique » : vote : 3 pour (SNTRS, SGEN, SNCS) et 15 non (dont l'élu SNIRS)**. C'est la psychologie intime, le sens de la démocratie et du dialogue des nommés et des représentants des ministères qui s'exprime sans fard sur ce point essentiel du rôle du C.A. De même la requête pour que les intercommissions soient consultées a été repoussée car paraît-il redondante avec leur décret cadre.

Parmi les très rares amendements votés par le CA : dans **l'article 5**, « le président du CA **s'entoure** » au lieu de « peut s'entourer » et « **consulte** » au lieu de « peut consulter » ; dans **l'article 6**, le CA délibère sur « ... **les grandes lignes** de la répartition des moyens et de la politique des personnels ».

Nous avons fait part de notre inquiétude sur la non prise en charge des **équipes émergentes** (quelque soit leur nom CJF EPI EMI CRI ...) mais seulement des « unités » dans le projet. Le **représentant du MRT, M. NAHON, Directeur de la Recherche**, a affirmé que le **terme unité devait être compris comme une structure élémentaire indépendamment de tout cadre juridique**, ce qui devait répondre à nos interrogations ...

De même pour **l'article 13** fixant les prérogatives des **directeurs scientifiques** sur l'animation et la coordination de programmes ..., le représentant du MRT a précisé que **par programmes il ne fallait entendre qu'axes, orientations au sens le plus général et incompatible avec un quelconque fléchage**. Dont acte, le procès verbal de la réunion sera intégral et il aura donc valeur de référence.

La discussion de la part des nommés a été généralement très molle, des remarques ont été faites sur **l'inutilité de ce projet, du risque de direction bicéphale** génératrice de conflits et de suspicion. S'il est important de rapporter que le **représentant des doyens de médecine souhaite un président de Conseil Scientifique nommé par le (ou les) ministre(s) !** Cet aspect illustre quel sera l'avenir de la recherche publique quand le désir du pouvoir d'asservir les organismes de recherche au mandarinate (et cela sans évaluation nationale réelle) sera accompli. **Les élus syndicaux (4) ont décidé de ne pas voter ce texte en l'absence d'explications préalables sur les raisons de ce projet et de l'absence de prise en compte de nos remarques.**

**Vote final du CA sur le texte de décret : 12 Pour, 4 Contre (les élus) et 1 Abstention** (celle du représentant du Ministère de l'Industrie, ce dernier souhaitant être co-signataire de ce décret !)

Elu SNTRS CGT au CA : Daniel HENZEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM**  
**Du 9 AVRIL 1998**

L'objectif de cette réunion était l'examen du **rapport d'activité de l'organisme et de son bilan social** puis l'avis attendu du C.A. sur l'activité. Avant d'aller plus loin il convient de remarquer l'ambiguïté attachée à cet avis. D'un côté le rapport d'activité représente ce qu'a été l'activité de l'INSERM pendant l'exercice écoulé donc le travail de l'ensemble des personnels et donc voter 'contre' reviendrait à avoir un avis défavorable sur le travail et l'activité des agents. D'un autre coté, c'est aussi un avis sur les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'exercice : un budget que nous avons refusé pour ses insuffisances et un fonctionnement antidémocratique autoritaire. C'est pourquoi il ne reste que l'**abstention** pour les représentants des personnels dans les conditions actuelles.

Le D.G. a pris la parole pour commenter le **rapport d'activité**, il n'a rien dit sur son bilan mais a disserté sur sa vision de l'avenir, il a parlé de la nécessité de développer la recherche en santé publique, de liaison avec l'industrie, avec les sciences sociales ... Quand on fait remarquer que 3 recrutements sur 56 ont été consacrés à ces domaines qu'il dit vouloir développer, que c'est l'INSERM qui a cassé la recherche en G.B.M. et qu'il y a là pour le moins contradiction entre ses discours et ses actes (on le savait déjà), il se tait. D'autre part, si on ajoute l'industrie pharmaceutique qui casse tous ses laboratoires de recherche, les précédents gouvernements qui ont vendu toute l'imagerie médicale aux trusts américains, c'est aussi le silence. D'ailleurs le représentant du M.R.T. a fait des remarques convergentes et a aussi reproché la pléthore d'appels d'offre confus et redondants. Le rapport d'activité a bien sûr été adopté passivement par les nommés de service.

Le **bilan social** est présenté et discuté uniquement par les représentants des personnels, pendant que les autres récupèrent en silence, il ne fait pas l'objet de vote. Son contenu confirme l'inflation de la précarité à l'INSERM, le blocage des carrières, les déclassements des ITA ainsi que le sexisme effarant qui apparaît dans la pyramide des grades : plus on monte dans la hiérarchie plus la proportion de femmes diminue.

Nous avons exprimé toutes ces critiques et **réclamé de nouveau qu'un plan de transformations d'emplois soit mis en place**, qu'on crée de vrais postes pour les emplois à caractère permanent, à tout cela le D.G. ne répond rien et le reste du C.A., hors les représentants des personnels, se tait.

Elu SNTRS CGT au CA : Daniel HENZEL

25, rue de chevreuse  
91400 ORSAY

Téléphone 01 69 07 60 13  
Télécopie 01 69 07 50 05  
Courrier Electr. SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

*Orsay, le 5 juin 1998*

SECTION NATIONALE INSERM

Monsieur GRISCELLI  
Directeur Général  
INSERM  
101 rue de Tolbiac  
Paris 75013

Monsieur le Directeur Général,

Le bilan social 1997 fait état de **3735 dossiers gérés de personnels non permanents**, soit 779 équivalents temps pleins. Ce bilan ne tient pas compte des personnels non titulaires employés par des Associations de gestion, bénéficiant de financements divers (Europe, industrie, associations caritatives etc...) non directement assurés par l'administration de l'INSERM, mais qui apparaissent en principe au profil des formations et des services.

Nous avons déjà à plusieurs reprises exprimé notre préoccupation devant les problèmes que rencontrent ces personnes en situation précaire (temps partiel contraint, absence de droits et de plan de carrière) et les difficultés engendrées dans nos laboratoires et services (rotations rapides, pertes des compétences, formations récurrentes, absence de mémoire, tensions dans les équipes, non respect des règles d'Hygiène et de Sécurité, ...).

Nous défendons le principe selon lequel à toute fonction permanente doit correspondre un emploi permanent. Nous pensons que face à cette situation, le fatalisme, conduisant à la censure des véritables besoins et au recours massif aux statuts précaires (CDD, CES, vacataires), ne doit pas être l'état d'esprit dominant. L'intérêt de la Recherche, et celui de ses personnels, est que **les besoins en postes soient évalués et affirmés** ; ceci nécessite de faire une description claire et exhaustive de la situation et de la fonction de chaque personne présente dans les formations et services.

Les statistiques générales sur la précarité ne donnent pas d'informations exploitables pour évaluer les besoins en matière d'emplois permanents, c'est pourquoi nous vous demandons de faire réaliser par vos services (Administration Centrale et ADR) **le bilan individu par individu** (statut, employeur, durée, niveau, poste) **des personnels non permanents** (gérés par l'INSERM ou par tout autre gestionnaire) présents dans les formations et services, afin que soient déterminés les véritables besoins de l'organisme en postes de titulaires.

Désireux d'avoir avec vous un échange de points de vue sur la question, nous sollicitons une entrevue.

Dans l'attente de votre réponse, recevez nos respectueuses salutations.



Jean KISTER  
Pour le SNTRS-CGT INSERM

SECTION NATIONALE INSERM

Paris, le 29 Mai 1998

Monsieur Daniel NAHON  
Directeur de la Recherche  
1, rue Descartes  
75 PARIS 5ème

Monsieur le Directeur,

Depuis de nombreuses années, le SNTRS-CGT s'est exprimé sur le rôle des associations caritatives qui « travaillent » le champ de la recherche biomédicale. Nous pensons notamment qu'une régulation doit être introduite dans le fonctionnement des associations dites « d'intérêt public » qui ont et qui ont eu, dans certains secteurs de la recherche, une puissance comparable à celle du secteur public.

Autant nous serions contre toute atteinte à la liberté d'association telle qu'elle découle de la loi de 1901, autant nous sommes convaincus que le statut d'intérêt public leur confère des obligations qui, si elles sont bien comprises, devraient leur permettre d'avoir, en concertation et de manière contractuelle avec les ministères concernés et les EPST ou EPIC, une influence positive et accrue sur les avancées de la recherche et ses retombées.

Il faut bien admettre, que faute de régulation et de transparence, l'argent de la charité publique est parfois détourné de manière crapuleuse, ou a pu servir à payer des indemnités de licenciements de personnels et des frais de justice, mais, dans beaucoup de cas, constitue un investissement négatif dans ce sens qu'il contribue à « déstructurer » le potentiel public de recherche hors de toute politique scientifique concertée. Nous pouvons porter à votre connaissance de nombreux exemples.

Que dire des fonds utilisés sous forme de libéralités pour financer du travail clandestin, et ceci n'est pas marginal (nos estimations minimales se situent autour de 2000 personnes à l'INSERM et au CNRS). Que penseraient les généreux donateurs si lors d'une campagne d'information la CGT dénonçait ces pratiques indignes d'associations caritatives à but humanitaire. Nous pourrions également saisir les tribunaux à partir de quelques cas particulièrement criants et créer une jurisprudence.

Nous savons qu'il n'est de l'intérêt de personne de traiter ce problème de manière conflictuelle et médiatisée, c'est pourquoi nous vous réitérons notre demande d'entrevue du 3 février dernier, restée sans réponse.

Le groupe de travail sur les doctorants, à la suite d'une série de réunions dans le cadre de la Table Ronde sur l'emploi scientifique durant l'été 1997 (déjà), avait conduit l'ensemble des participants à des

positions quasi unanimes, notamment sur la notion de statut de salarié pour les doctorants. Mr. Courtilot, recevant les syndicats de la recherche le 26 janvier 1998, nous avait suggéré de nous mettre en relation avec avec le Directeur de la Recherche et celui de la Technologie, afin d'assurer le suivi des conclusions de ce groupe de travail « doctorants » sur le problème des associations caritatives.

Nous avons déjà rencontré l'ensemble des partenaires : Associations, Directions d'organismes, Ministères, et certaines de nos propositions avaient été retenues, à la fois par les directions successives de l'INSERM et par l'ancien gouvernement avec lequel nous étions prêts d'aboutir, nous semble-t-il ...

Le temps passe, et malheureusement, de nombreux thésards et post-doctorants restent sans couverture sociale, véritables travailleurs clandestins, voire non rémunérés comme dans le secteur des Sciences Humaines et Sociales.

Ainsi, nous demandons de véritables négociations pour régler, en premier lieu, le statut des doctorants rémunérés sur libéralités par les associations caritatives et plus généralement sur l'harmonisation des statuts des doctorants, qu'ils bénéficient d'une allocation ministérielle ou d'un contrat industriel. Il va de soi que nous pensons à une harmonisation « par le haut » pour tout ces jeunes qui représentent l'avenir du pays.

Vous trouverez ci-joint nos documents de réflexion sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.

Jean-Pierre BAZIN  
Pour le SNTRS-CGT INSERM

Pj. Documents relatifs aux associations caritatives et au statut des doctorants

**Mr Jean-Pierre BAZIN**  
Unité INSERM 494  
CHU La Pitié-Salpêtrière  
91, Bd de l'hôpital  
75634 PARIS Cedex 13

Tél : 01 5382 8436

Réf. : **Affaire BIHAIN**

Paris, le 27 Mai 1998

**Professeur Jean-Pierre BRUN**  
**Vice-Président du Conseil Scientifique**  
**Université RENNES I**  
**2, rue du Thabor**  
**35065 RENNES Cedex**

Monsieur le Vice-Président,

Je suis très sensible à l'attention que vous avez apporté à mon article intitulé « le cristal et la fumée » et signé en fonction de mon appartenance syndicale.

J'ai tenu, au nom de mon syndicat, à m'exprimer sur un sujet particulièrement grave et sensible. Sachez que cela n'a pas été simple car je suis également membre élu du Conseil Scientifique de l'INSERM et que je ne souhaite pas qu'il y ait confusion des genres. Je tiens à vous faire remarquer que les autres syndicats, notamment les plus représentatifs chez les chercheurs « statutaires », n'ont rien dit, à ma connaissance, sur l'affaire.

Vous avez bien compris que mon objectif n'était pas de me prononcer sur la fraude scientifique, ce n'est pas mon rôle, et d'ailleurs, la publication récente du rapport CORVOL lève une partie du voile à ce sujet.

Vous avez raison de soulever les aspects corporatistes quand on traite de ce type de problème, mais l'objet de mon intervention n'était pas d'aborder les relations avec l'Université, mais plutôt de mettre en évidence les dysfonctionnements au niveau de mon EPST et au sein du Ministère.

Je peux cependant répondre à vos critiques. En effet, en tant que membre d'un syndicat interprofessionnel confédéré, je ne peux pas accepter de me limiter à une défense sectorielle ou catégorielle. Ce que je défends, avec mon syndicat, c'est le service public de recherche dans son ensemble, et l'Université en est une composante traditionnelle, incontournable (contrairement au discours qu'entretenait l'ancien Directeur Général de l'INSERM).

Je trouve les pratiques de la Direction de l'INSERM (et du Ministère) à l'égard de l'université de Rennes-I tout à fait inacceptables et caractérisées par un double langage. D'une part, il faut avoir des relations harmonieuses avec l'Université, et d'autre part, on se comporte avec une arrogance toute jacobine avec le même partenaire universitaire.

Pour moi, chacune des parties a une mission spécifique à remplir, plus tournée vers la région et ses missions propres en ce qui concerne l'université et plus centrée sur des axes nationaux pour les EPST. C'est le même service public, avec des complémentarités qu'il s'agit de développer pour répondre aux besoins sociaux et non seulement à « la demande sociale » qui ne serait exprimée que par une industrie gouvernée par les règles de rentabilité des capitaux investis.

Le non-respect des partenaires et le manque de transparence dans les processus de transfert de l'innovation et dans les règles d'évaluation scientifique, ont les conséquences que je soulignais dans mon article. Et l'on voit bien que les mauvaises pratiques dans les domaines cités ont eu des effets lourds de conséquences qui se traduisent notamment par le démantèlement de la structure gérée par B. BIHAIN, sans que les instances scientifiques de l'INSERM, et je suppose de l'Université, n'aient été consultées. Bien entendu, les problèmes humains sont évacués, ce qui est très préoccupant et très grave car de nombreux personnels ont souffert dans leur tête (pressions psychologiques intolérables) et dans leur chair (non respect de règles d'Hygiène et Sécurité), ce qui devrait impliquer, au moins une réparation. D'autres jeunes scientifiques qui ont été volontairement précarisés (CDD) doivent se retrouver à la rue.

Mon syndicat a fait des propositions pour changer cette situation et il me semble que la Direction de l'INSERM commence à en tenir compte, mais restons vigilants ...

Je me tiens à votre disposition pour continuer le débat et avancer de nouvelles propositions pour éviter que de tels gâchis ne se reproduisent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice Président, l'expression de ma considération.

J.P. BAZIN  
SNTRS-CGT  
Section Nationale INSERM

**SECTION NATIONALE INSERM**

Monsieur Bernard KOUCHNER  
Secrétariat d'Etat à la Santé  
Ministère du Travail et de la Solidarité

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nous avons appris par la presse le lancement des Etats Généraux de la Santé, rencontres que le gouvernement souhaite les plus nombreuses et les plus larges possible, pour parvenir à ce que Madame Martine AUBRY appelle une «démocratie sanitaire».

Syndicat représentatif des chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'INSERM, nous portons les préoccupations des personnels qui sont l'accomplissement de recherches de qualité dans le cadre d'une véritable mission de Service Public.

Conscients des spécificités de notre fonction de production de connaissances, nous n'en sommes pas moins désireux d'apporter notre contribution à la réflexion et à l'action pour l'accès aux soins et pour l'amélioration de l'état de santé de la population. C'est pourquoi nous pensons qu'une vision syndicale est indispensable pour faire avancer les buts du Comité National d'Orientation, en particulier l'identification des objectifs majeurs de la Santé Publique ou les questions d'Ethique soulevées par l'application des connaissances accumulées dans les sciences du vivant et de la santé. Nous nous sommes déjà entretenu de ces sujets lors d'une rencontre avec le Professeur REYES en octobre 1997.

Nous faisons de la transparence et de la démocratie dans les options et les orientations de la recherche Biologique, Médicale et en Santé, notre cheval de bataille, et nous sommes persuadés que ces choix, concernant l'ensemble de la population, doivent faire partie du débat-citoyen sur la Santé aujourd'hui en France.

Nous sommes donc à votre disposition pour examiner ensemble les modalités selon lesquelles les questions de la Recherche Biologique, Médicale et en Santé pourront être abordées lors de ces rencontres.

Dans l'attente de votre réponse, recevez nos respectueuses salutations.

François FAVIER  
Pour le SNTRS-CGT INSERM



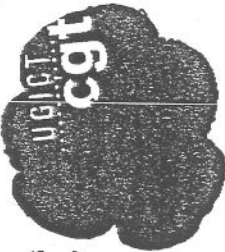
# Assises de l'innovation

**L**e 12 mai, à la cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, où le gouvernement organisait les Assises nationales de l'innovation, une délégation de chercheurs, ingénieurs, cadres et techniciens de grands laboratoires pharmaceutiques (Rhône-Poulenc, HMR, Sanofi...) et de la recherche médicale publique (INSERM, CNRS...) ont alerté les participants et interpellé les trois ministres organisateurs sur les très graves menaces pesant sur la production de médicaments innovants et sur l'avenir des potentiels de recherche et de production en France. Le rapport Guillaume, qui sert de base à la réflexion gouvernementale, ne dit aucun mot de la responsabilité des grands groupes contrôlant ces activités. Leurs exigences de profits toujours plus éle-

vés et leurs considérations de marché ou d'image de marque les amènent à abandonner des « molécules » permettant de soigner de très graves maladies (cancer du sein, bilharziose...) ou utiles à la santé publique (pilule abortive RU 486...). Ce même couperet financier leur fait envisager des réductions drastiques d'emplois technico-scientifiques dans les laboratoires. Ce n'est donc pas l'immobilisme des chercheurs qu'il convient de dénoncer ! Avec la Fédération CGT de la chimie et l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT, leurs représentants appellent au gouvernement les responsabilités que la Constitution donne à l'Etat en matière de santé publique et de sauvegarde de ses moyens. □

*Article paru dans  
CADRE INFOS N°470  
du 13 mai 1998*





Au SNTRS (Pour l'INSERM et les Sciences de la Vie)  
↳ A l'UEICT SANTE  
↳ A l'UEICT CHIMIE (Pharmacie)  
↳ Au GNC (pour le CEA - CYSBIO)

Montreuil, le 03 juin 1998

Cher(e)s Camarades,

Le groupe de travail « Recherche biologique, médicale et en santé », mis en place par le pôle « Sciences & Technologies » de l'UEICT, se réunira :

MERCREDI 24 JUIN 1998

A 14 HEURES

SALLE TRIANGULAIRE - 1<sup>ER</sup> ETAGE - IMMEUBLE CONFEDERAL  
MONTREUIL

Cette réunion se fixe l'objectif concret d'aboutir, à partir des débats de la précédente réunion du 21 avril (voir pièce jointe), des réflexions existant dans les syndicats de chacune des branches (recherche, santé, pharmacie), à des propositions communes permettant de donner de nouvelles dimensions aux actions revendicatives de chacun. Il s'agit aussi de contribuer à alimenter les débats dans les forums locaux sur la recherche que la rencontre syndicale du 30 avril a appelé à organiser.

Le groupe de travail pourra également réfléchir à la préparation d'une initiative médiatique du type « Conférence - témoignage », au sujet du thème très sensible de la recherche et du développement dans le domaine de la santé.

Salutations fraternelles.

Le responsable du pôle « Recherche & Technologies »  
Michel DONEDDU

LES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL DU 21 AVRIL AVAIENT  
ABOUTI A L'IDEE D'ELABORER UN DOCUMENT RASSEMBLANT  
LES IDEES SUIVANTES :

1. Les enjeux actuels concernant les besoins en santé :

- ⊗ La révolution biomédicale ouvre des possibilités très importantes en matière de santé ;
- ⊗ Notre pays dispose de capacités, mais risque de jouer un rôle marginal dans cette révolution.

2. Le diagnostic :

- ⊗ La mainmise des multinationales sur la production de médicaments conduit à la sélection des marchés les plus rentables et à sortir les centres de décisions de notre pays ;
- ⊗ Les politiques gouvernementales, qu'elles s'inscrivent dans une conception de pilotage de la recherche par l'aval ou de pilotage par l'Etat, se refusent ou renoncent à remettre en cause ces stratégies de profit.

3. Quelles pistes de réponses proposer ?

- ⊗ Il faut une véritable politique biomédicale pour notre pays, la Constitution donnant à l'Etat la responsabilité du progrès de la santé publique. Cette politique doit être débattue démocratiquement ;
- ⊗ Des moyens pour les organismes publics de recherche, dans le cadre d'une véritable liberté donnée aux chercheurs ;
- ⊗ Des négociations Etat-industries pour imposer des critères d'intérêt général à l'industrie pharmaceutique ;
- ⊗ Des formes concrètes de coopération recherche publique - recherche privée - production, notamment destinées à assurer le développement de médicaments orphelins ou de thérapies orphelines.

## Bulletin d'information des élus CGT au CNAS du CAES INSERM

Conscients des besoins et des demandes non satisfaites, nous agissons depuis de nombreuses années pour que la dotation financière allouée par l'INSERM au CAES soit revalorisée jusqu'à hauteur de 1% de la masse salariale. Par ailleurs nous avons œuvré, à chaque session du CNAS consacrée au budget, pour que soient limitées au strict minimum les réserves financières non utilisées, cette démarche s'inscrivant dans une ferme volonté de ne pas gérer le CAES dans un cadre d'austérité.

L'année 1997 s'est soldée par une augmentation significative des subventions dans les secteurs «Vacances-Familles, Enfance, et Sport Loisir Culture». Le CNAS avait voté en janvier 1997 un budget avec une insuffisance de gestion de 450 000 Frs, prélevée sur les réserves dont disposait le CAES. L'augmentation substantielle du nombre de bénéficiaires des subventions allouées aux agents s'est traduite en fin d'année par une insuffisance de gestion de 766 000 Frs. Les réserves financières disponibles ont ainsi été épuisées.

Au CNAS de janvier, le bureau (CFDT, SNCS et SNIRS) a proposé un budget en récession qui a pour conséquence de réduire les activités proposées par la plupart des secteurs, tel que Vacances-Familles (annulation des colonies de vacances pour la Toussaint), Voyage, SLC, et Retraités. Nous avons bien sûr voter contre un tel budget, et nous avons depuis lors œuvré pour mobiliser les ayants-droits du CAES afin qu'ils agissent pour une revalorisation substantielle de la dotation.

En restant fermes sur notre position nous avons ainsi permis qu'une motion revendicative soit adoptée à l'unanimité par le CNAS, et à l'unanimité moins une voix par l'Assemblée Générale du CAES. Cette motion est actuellement diffusée auprès des agents INSERM, sous forme de pétition, afin de renforcer la pression sur la direction.

*Texte de la Pétition ci-joint : A FAIRE SIGNER*

*Pour le groupe des élus CGT  
Bernard KRUST*

## Motion de l'assemblée générale du CAES de l'INSERM (14 mai 1998)

### L'avenir de l'action sociale à l'INSERM est en danger.

Alors même que le nombre d'agents INSERM, de contractuels et de retraités subventionnés par le CAES en 1997 a fortement augmenté, le budget prévisionnel de l'association pour 1998 est en récession.

Les dépenses ont été de 7 610 000 F en 1997, alors que la dotation INSERM n'était que de 6 148 000 F, représentant les 0,58% de la masse salariale prévue dans la convention qui lie le CAES et l'INSERM. Le CAES n'ayant plus de marge de manoeuvre, le budget prévisionnel pour 1998 est de 6 751 000 F. Cela se traduit d'emblée par une baisse de 17% des subventions allouées aux CLAS par rapport à leurs demandes préalables, une annulation de l'augmentation de 5% des bornes des grilles de subventions et la remise en cause de projets dans les secteurs enfance et voyages.

Suite à une entrevue entre le Directeur Général de l'INSERM et une délégation du CNAS, 100 000 F ont été octroyés en complément de la dotation allouée pour 1998, cela ne fait pas le compte !

En conséquence l'assemblée générale du CAES réunie le 14 mai 1998 interpelle la Direction de l'INSERM pour :

- que la dotation allouée pour 1998 soit réévaluée d'au moins 500 000 F.
- que le calcul de la dotation fasse l'objet d'une négociation afin que le soutien de l'INSERM pour l'action sociale menée par le CAES atteigne 1% de la masse salariale globale.
- que soient pris en compte dans le calcul de la masse salariale les personnels sous contrat à durée déterminée rémunérés sur les ressources extérieures de l'INSERM.

D'autre part l'assemblée générale tient à rappeler son attachement à voir développer l'action du CAES en faveur des retraités de l'INSERM, et souhaite que la dotation allouée prenne en compte ce fait.

Je soutiens la motion de l'assemblée générale du CAES

Nom                    prénom                    signature                    CLAS

SNTRS-CGT  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY  
tel 0169076013  
fax 0169075005

ORSAY le 29 avril 1998

Monsieur Claude GrisCELLI  
Directeur Général de l'INSERM  
101 rue de Tolbiac  
75654 Paris Cedex 13

Monsieur le Directeur Général,

Les chercheurs pour lesquels les CSS ont exprimé un avis comportant des réserves sur leur activité professionnelle sont soumis cette année à des procédures d'examen par des comités ad hoc. Ces procédures ne respectent pas les fonctionnaires. Elles ne reposent sur aucune base statutaire et aboutissent de fait à la constitution de pièces parallèles dont le chercheur n'a pas connaissance et qui constitue un dossier officieux à côté du dossier officiel.

La mise en place de cette procédure correspond à un dessaisissement des CSS qui sont ainsi déresponsabilisées, ce que nous estimons très grave.

Nous vous demandons de supprimer cette procédure. Nous sommes prêts à vous rencontrer si vous le souhaitez. Mais, si ces comités adhoc sont maintenus, si les droits statutaires des chercheurs continuent à ne pas être respectés, nous serons contraints de saisir le Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération.

Pour le BN du SNTRS-CGT INSERM

Gilles Mercier

INSERM  
INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ  
ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

Le Directeur Général

CAB DG N°98-442  
DEST/IT/CB/98-32

Paris, le

25 MAI 1998

SNTRS-CGT  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY

A l'attention de Monsieur Gilles MERCIER

Monsieur,

Voire courrier du 29/04/98, concernant les chercheurs pour lesquels les CSS ont exprimé un avis réservé, fait allusion sous le terme « de procédures d'examen par des comités ad hoc » aux réunions organisées par le Département de l'Emploi Scientifique et Technique auxquelles ces chercheurs sont conviés.

Je dois tout d'abord attirer votre attention sur le fait que ce type de réunions ne constitue en aucune façon une innovation et qu'elles existent depuis plus d'une dizaine d'années.

Ces réunions, comme vous l'indiquez, ne reposent effectivement sur aucune base statutaire mais correspondent à un souhait de la Direction Générale d'assurer un véritable suivi, dans l'intérêt des personnes concernées, des avis émis par les Commissions Scientifiques.

Ces réunions, qui regroupent autour du chercheur concerné à la fois les représentants de l'administration centrale (DEST, Service de l'Évaluation, présidents et rapporteurs des commissions concernées), ont pour but, comme cela est clairement exprimé à chacune de ces réunions, de permettre au chercheur d'exposer sa propre vision des difficultés qui ont été mises en relief et de rechercher en commun des solutions lui permettant de retrouver les conditions de satisfaction pleines et entières aux critères d'évaluation de l'Établissement.

Elles ont, donc, essentiellement pour but l'aide et le conseil aux chercheurs. Elles ne consistent en aucun cas une procédure parallèle et n'aboutissent pas à la constitution de dossiers occultes dont les documents seraient utilisés éventuellement à leur insu contre l'intérêt des chercheurs concernés.

Je crois nécessaire de vous rappeler, notamment, que l'affectation des chercheurs, dans le respect du fonctionnement des Commissions Scientifiques Spécialisées et du Conseil Scientifique, est du ressort du Directeur Général de l'Établissement qui grâce à la mise en place de cette procédure, qui a porté des fruits tout à fait positifs jusqu'à présent, peut ainsi bénéficier d'avis éclairés pour prendre, dans certains cas, les décisions qui lui incombent.

Je ne pense pas que la mise en place déjà ancienne de ce dispositif de suivi positif et bienveillant ait pu de quelques façons que ce soit porter grief à des chercheurs et je crois, bien au contraire, que l'INSERM montre par cette pratique son souci de ne pas être le spectateur indifférent d'évolutions de parcours professionnels défallants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude GRISCELLI